

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du 22 juin 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021

Le vingt deux juin deux mille vingt et un à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de MONTGIBAUD se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain MARSAT, Maire,

Etaient Présents : Mrs. MARSAT, CHASSAING, MAZE, LESPINAS, PAROT, CHASSAIN, DORNIER, GRENIER et Mmes DUGAST, CHANTECLAIRE, MACHADO

Secrétaire de séance : Franck CHASSAIN

- **Financement Crédit Agricole 2021**

Afin de pouvoir réaliser les différents projets de la commune : rénovation école/cantine, achat et pose d'une main courante au stade, travaux de voirie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France un prêt de 140 000 € émis aux conditions suivantes :

Durée : 12 ans (144 mois)

Taux : fixe 0.67 % l'an

Echéances : trimestrielles (échéances constantes)

Frais : 140 €

Le Conseil Municipal inscrit la dette au budget.

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

- **Accès données cadastrales à la com/com**

Exposé des motifs

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la communauté de communes gère les données cadastrales (EDIGEO et Majic) pour ses 12 communes membres et elle met, gratuitement, à disposition des communes le logiciel leur permettant l'accès à ces données (plan et informations fiscales).

Monsieur le Maire précise que chaque commune est habilitée à accéder à ces données de manière unique et sécurisée. Aussi, le Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre du centre des Impôts Fonciers de Tulle souhaite que les communes autorisent la communauté de communes à récupérer ces données de manière centralisée, en une seule fois, afin de les intégrer au logiciel du cadastre mis à leur disposition par l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

1°) autorise la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour à accéder aux données EDIGEO et Majic de la commune de Montgibaud dans le but de les intégrer au logiciel qui gère les données cadastres, administré par l'intercommunalité, au profit de ses communes.

- **Subvention exceptionnelle société de Chasse de Montgibaud**

Le maire fait part au Conseil Municipal des sollicitations de la société de Chasse de Montgibaud pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la somme de 150 € à la société de chasse de Montgibaud.

- CU Spinazzé

Le maire fait part au CM de la lettre de Mme La Préfète de la Corrèze concernant le CU Spinazzé : pas de PLU donc pas de possibilité pour l'instant.

Le maire souhaite une nouvelle délibération (Mr De Beaune a obtenu un CU pour terrain à côté) : il va faire une proposition de délibération.

- **Questions diverses**

Le maire :

- Point sur le PETR
- Maitrise d'œuvre pour les travaux de l'école : choix fait par la commission d'appel d'offre : MONTZAMIR
- Point sur les élections
- Prévoir une cérémonie du nouveau conseil : septembre
- Point sur les éoliennes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

